

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Établissement : _____

Statut juridique : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--

 Mobile :

--	--	--	--	--	--

Email : _____

Fonction/Poste : _____

Occupé depuis le : _____

DERNIER DIPLÔME OBTENU

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

FORMATIONS / DIPLÔMES OBTENUS

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Il est impératif que **les modalités de règlement** de votre formation, financement personnel ou financement établissement soient fixées au moment du dépôt de ce dossier de candidature. En effet, l'Université ne pourra pas modifier cette procédure une fois la convention de formation signée. Dans le cadre d'un CPF de transition (anciennement CIF) ou autre prise en charge, le dossier à remplir par l'organisme devra être adressé, accompagné d'une enveloppe format A4 (22.9 x 32.4 cm) timbrée à votre adresse, au :

Service de la Formation Continue Site Sud - 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier
Tel : 04 34 43 21 21

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Dans le cadre d'un financement établissement :

La convention de formation est obligatoirement signée avec votre employeur, mais la formation peut être réglée pour tout ou partie par un tiers (opco, anfh, groupe ...).

Pour les organismes tels que les OPCO, AGEFOS et ANFH, les réponses des demandes de financement doivent être communiquées avant l'entrée en formation.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement, un avenant financier devra être annexé à cette réponse.

a) **Convention de Formation** : (entreprise/établissement)

Nom du candidat : _____

Nom de l'employeur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____ Forme Juridique : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : _____

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : _____

Email : _____

b) **Règlement de la Formation** :

NOM de l'Organisme, OPCO ou entreprise qui règlera directement la formation à l'Université :

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____ Forme Juridique : _____

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : _____

Email : _____

Prise en charge : totale partielle * **Si partielle indiquez le montant* : _____

Facturation de la Formation : totalité sur l'année civile de rentrée

au prorata du temps sur chaque année civile

totalité en fin de formation

Joindre obligatoirement à cette fiche une attestation de prise en charge financière tamponnée et signée de l'employeur ou de l'organisme de prise en charge.

Dans le cadre d'un financement personnel :

Le règlement des frais de la formation pourra s'effectuer en 3 échéances maximum.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- ⇒ Dossier dûment complété et signé,
- ⇒ Lettre de motivation manuscrite (cf. document joint – 2 pages maximum),
- ⇒ Curriculum vitae,
- ⇒ Attestation de prise en charge financière signée par l'employeur ou l'organisme financeur (si subrogation de paiements) **en supplément des informations fournies dans le dossier sur le « financement de la formation »**,
ou,
pour les financements personnels, un engagement sur l'honneur du candidat à régler sa formation lui-même,
- ⇒ Photocopie de votre dernier diplôme obtenu,
- ⇒ Photocopie de votre pièce d'identité (pour les femmes mariées, la carte d'identité doit comporter le nom de jeune fille et le nom d'épouse, sinon fournir la photocopie de l'acte de mariage) en cours de validité,
- ⇒ 1 enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre en vigueur pour 21 à 100g, **libellée à l'adresse du candidat**,
- ⇒ 1 photographie d'identité collée et non agraphée à l'emplacement réservé,
- ⇒ Un chèque de 40 € à l'ordre du CESEGH pour les frais de dossier (ce chèque sera restitué aux candidats non admis).

TARIF

- **Frais pédagogique : 1 800 €**

Dans le cas de votre admission à l'Université, nous aurions besoin de connaître votre numéro INE ou BEA (*numéro unique délivré individuellement*) que vous trouverez sur l'un des documents suivants :

- sur la copie de votre **relevé de notes** du Baccalauréat (pour les personnes l'ayant obtenu après 1995), de la licence, du master, d'un diplôme d'Université...
- ou sur la copie de votre **pass'étude** ou **carte d'étudiant** si vous avez déjà été inscrit dans une Université.

* Ne sont pas titulaires de ce numéro :
- les diplômés avant 1995,
- les infirmier(e)s diplômés d'État.

LETTRE DE MOTIVATION

Exposez les raisons qui vous conduisent à déposer votre candidature
au Diplôme Universitaire
Management de la transformation numérique des organisations de santé

PLANNING PRÉVISIONNEL

1. Octobre 2019

Lundi 21/10/2019

Mardi 22/10/2019

2. Novembre 2019

Lundi 25/11/2019

Mardi 26/11/2019

3. Janvier 2020

Lundi 27/01/2020

Mardi 28/01/2020

4. Février 2020

Lundi 24/02/2020

Mardi 25/02/2020

5. Mars 2020

Lundi 23/03/2020

Mardi 24/03/2020

6. Avril 2020

Lundi 20/04/2020

Mardi 21/04/2020

7. Mai 2020

Lundi 18/05/2020

Mardi 19/05/2020

8. EXAMENS

Lundi 15/06/2020

NOUVEAUFORMATION UNIVERSITAIRE
DIPLOMANTE**D.U.
MANAGEMENT DE LA
TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE
DES ORGANISATIONS DE
SANTÉ****9**

Le Diplôme d'Université Management de la transformation numérique des organisations de santé est un diplôme délivré par l'institut MOMA à l'Université de Montpellier, en partenariat avec le CESEGH.

Il sanctionne une formation assurée conjointement par des enseignants universitaires et des intervenants professionnels du secteur de la santé.

Responsable pédagogique : Philippe BURNEL, Professeur associé, MOMA, Université de Montpellier

Le diplôme

Les outils numériques sont porteurs d'enjeux de transformations majeures que les décideurs et responsables du champ de la santé doivent s'approprier pour rester maître de leur stratégie.

Cette formation vise à répondre à cet objectif en donnant aux auditeurs les capacités et les aptitudes pour exploiter les opportunités du numérique dans la construction et la mise en œuvre de leur stratégie.

Les auditeurs auront ainsi :

- la capacité à identifier et à veiller sur les enjeux du numérique,
- la capacité à intégrer le numérique dans leur stratégie,
- l'aptitude à valider des scénarios et des solutions qui leurs sont présentées,
- la capacité à jouer leur rôle de maîtrise d'ouvrage et de conduite du changement.

Ils renforceront ainsi leurs compétences de cadres en exercice, tout en franchissant éventuellement une étape vers une spécialisation managériale dans la transformation numérique des organisations.

Le public concerné

Ce diplôme est ouvert, au titre de la formation continue, aux responsables administratifs ou médicaux en charge du management au sein d'organisations de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD...).

La formation

L'ensemble de la formation totalise 89 heures d'enseignement et se déroule sur une année universitaire à raison d'un module par mois de 2 jours consécutifs.

L'organisation des études permet ainsi le maintien de l'activité professionnelle.

Le diplôme est sanctionné par un examen écrit terminal.

Conditions d'admission

Sélection sur dossier au vu des diplômes et du parcours universitaire et/ou professionnel + entretien et test écrit éventuels

Modalités d'inscription :

Dossier de candidature à télécharger sur le site

<http://www.cesegh.fr>

Tarif

Droits spécifiques : 1800 €





D.U. MANAGEMENT DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ORGANISATIONS DE SANTÉ

Les enseignements

Module 1 – Cadre institutionnel et juridique

- RGPD/ CNIL / LIL
- Cadre institutionnel/ Rôle des acteurs
- Protection des données de santé dans le code de la santé publique
- Cadre normatif et responsabilité des projets de télémédecine

20 h

Module 2 – Système d'information des établissements sanitaires et médico-sociaux

- Business Intelligence
- Système d'information : du bilan de l'existant Schéma Directeur du Système d'Information au portefeuille de projets
- Transformation numérique
- Stratégie et système d'information

27 h

Module 3 – Système d'information de la coordination des soins

- Dossier médical partagé
- Messagerie
- Prescription

12 h

Module 4 – Objets connectés et télémédecine

12 h

Module 5 – Introduction à l'Intelligence Artificielle et au Big Data

6 h

Module 6 – Rôle de la maîtrise d'ouvrage et conduite du changement

- Conduite de projet
- Rôle des maîtrises d'ouvrage

12 h

Le corps professoral

Didier ALAIN

Directeur Programme Usage des systèmes d'information
ANAP – Paris

Nicolas BALAS

Maître de conférences Sciences de gestion – MOMA
Université de Montpellier

Philippe BURNEL

Professeur associé MOMA –
Université de Montpellier
IGAS – Ministère des solidarités et de la santé – Paris

Philippe COHART

Maître de conférences Sciences de gestion – MOMA
Université de Montpellier

Kahina HADDAD

Juriste santé, TIC,
données personnelles
Agence des Systèmes d'Information Partagés en Santé (ASIP-Santé) – Paris

Benjamin LEMOINE

Directeur de projets
ANAP – Paris

Thuy SERAN

Maître de conférences Sciences de gestion – MOMA
Université de Montpellier

Dr Brigitte SEROUSSI

Maître de conférences Médecine –
Université Paris Nord
Chargée de mission Délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé (DSSIS) – Paris

Emmanuel TERRIER

Maître de conférences Droit –
MOMA
Université de Montpellier

Des interventions de conférenciers invités